

3.0 crédits	60.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	Horemans Philippe ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Tournai
Préalables :	Aucun
Acquis d'apprentissage	<p>& uot;L'enseignement du droit rev& circ;t pour l'architecte une importance sans cesse croissante & acute;tant donn& acute; l'intervention de plus en plus grande du droit dans la vie immobili& grave;re (notamment en ce qui concerne l'urbanisme et l'am& acute;nagement du territoire et de l'environnement).</p> <p>L'objectif du cours est tout d'abord d'enseigner & grave; l& acute;tudiant les principes et d& acute;finitions qui fondent la th& acute;orie g& acute;n& acute;rale du droit et notamment en ce qui concerne la preuve et la responsabilit& acute; en situant le cadre de l'action de l'Administration & grave; laquelle l'architecte sera confront& acute; in& acute;vitement.</p> <p>Le deuxi& grave;me objectif est de permettre & grave; l'architecte de comprendre les m& acute;canismes principaux de la propri& acute;t& acute; immobili& grave;re et des institutions du Code Civil qui s'y rapportent telles que l'accession immobili& grave;re, la copropri& acute;t& acute;, la mitoyennet& acute; et les servitudes.</p> <p>Enfin, le troisi& grave;me objectif du cours est de donner & grave; l& acute;tudiant les principes de base du droit de l'urbanisme (notamment les plans et r& grave;glements d'urbanisme) ainsi que la r& acute;glementation en ce qui concerne les certificats et permis de construire.</p> <p>L'architecte ne peut, aujourd'hui, se d& acute;sint& acute;resser des questions de droit qui touchent & grave; l'am& acute;nagement du territoire et & grave; l'environnement (en particulier les & acute;tablissements dangereux, incommodes, insalubres, le permis d'environnement, l& acute;valuation des incidences, les Monuments et Sites et les implantations commerciales).</p> <p>L'architecte doit tenir compte de cette r& acute;glementation de plus en plus envahissante et ceci d& grave;s le d& acute;but de son projet architectural en s'appuyant sur les services et l'assistance des Administrations publiques& uot;.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen oral permettant de contr& circ;ler la bonne compr& acute;hension et l'application correcte & grave; des situations concr& grave;tes de la probl& acute;matique juridique et administrative de la profession d'architecte.
Méthodes d'enseignement :	Cours magistral.
Contenu :	<p>Th& acute;orie g& acute;n& acute;rale du droit</p> <p>Principes et d& acute;finition - Les institutions - El& acute;ments de droit public et administratif.</p> <p>Le droit immobilier : les biens</p> <p>D& acute;finition - La propri& acute;t& acute; immobili& grave;re - La copropri& acute;t& acute; - La mitoyennet& acute; - L'usufruit.& bsp; Usage et habitation, emphyt& acute;ose et superficie, voiries, servitudes.</p> <p>Le droit de l'urbanisme</p> <p>L'urbanisme - Am& acute;nagement du territoire et environnement.</p>
Bibliographie :	Fournie lors des expos& acute;s et & grave; la demande.

Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en architecture (Tournai)
Faculté ou entité en charge:	LOCI